

PROCÈS-VERBAL de la quatre-cent-trente-quatrième réunion de la **COMMISSION DES ÉTUDES** de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le jeudi 26 mars 2026 à 9 h, au Pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et en visioconférence.

CONFIRMÉ LE 7 MAI 2026

Membres	Présence	Absence	Membres	Présence	Absence
APETOH, Komlan Kévin Étudiant	X		LAFOND BASSIL, Gabriel Étudiant	X	
BEAUDRY, Simon Doyen de la recherche et de la création	X		LAM, Abdoul Aziz Étudiant		X
BEN AMOR, Salma Professeure		X*	LANGLAIS, Dominique Chargé de cours	X	
BOURGON, Vincent Étudiant		X	NOËL, Martin X. Responsable de programme cycle supérieur		X
DEMERS, Stéphanie Doyenne des études	X		PARDIS, Carole Chargée de cours	X	
DÉRY, Chantal Professeure	X		PELLETIER, Daniel Co-directeur — Module des sc. administratives	X	
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim (VRER)	X		PLOURDE, Lorraine Étudiante	X	
FECTEAU, Stéphanie Professeure	X		RAZAFIMAHEFA, Ntsoa Étudiant	X	
LABERGE, Murielle Rectrice	X (à partir de 9 h 30)		SERGEANT, Pascal Chargé de cours	X	
Personnes convoquées	Présence	Absence	Personne invitée	Présence	Absence
GODMAIRE, Alain Vice-recteur à l'administration et aux ressources (VRAR)		X	-	-	-
Secrétaire générale	Présence	Absence	Attachée d'administration	Présence	Absence
OUELLET, Me Sophie	X		CICARDA, Amélie	X	
*Absence motivée.					

En l'absence de la rectrice, le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim constate le quorum et déclare la séance ouverte à 9 h 05. Il informe les membres que la rectrice se joindra à la séance ultérieurement.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de déplacer les points suivants en fin de séance : Avis de la commission des études à la rectrice relatif à l'attribution de trois (3) doctorats *honoris causa* (2026) (À huis clos) et Information de la présidente. Les points retenus pour discussion se déclinent dans l'ordre suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur consentement des membres

2. Procès-verbal :
 - 2.1 Quatre-cent-trente-troisième réunion (26 février 2026)
 - 2.1.1 Adoption
 - 2.1.2 Affaires en découlant

3. Nomination d'une membre au comité institutionnel pour promouvoir une culture d'excellence en enseignement (CIPCEE)

Affaires courantes

4. Projet de modification des programmes de premier cycle en sciences infirmières : certificat en sciences infirmières (4693) et baccalauréats en sciences infirmières cheminement DEC-BAC (7455) et formation initiale (7456)
5. Projet d'approbation du protocole d'entente convenu entre le Département de travail social, le Département de droit et le Département des sciences infirmières au sujet de modalités de gestion du programme court de deuxième cycle sur la fertilité et la procréation assistée (9189)
6. Projet de suspension des admissions à temps partiel au DESS en comptabilité professionnelle (1808)
7. Avis de la commission des études à la rectrice relatif à l'attribution de trois (3) doctorats *honoris causa* (2026) (**À huis clos**)
8. Information de la présidente
9. Période d'informations et de questions
10. Dépôt de documents
 - 10.1. Rapport du VRER relatif aux modifications aux différents programmes, en conformité avec le projet de délégation des responsabilités et pouvoirs conférés au VRER et à la doyenne des études concernant les modifications mineures de programmes
 - 10.2. Calendrier annuel des réunions des instances statutaires
11. Prochaine réunion (7 mai 2026)
12. Clôture de la séance

Sur consentement des membres

2.- Procès-verbal

2.1. Quatre-cent-trente-troisième réunion (26 février 2026)

2.1.1. Adoption

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la quatre-cent-trente-troisième réunion (26 février 2026), et ce, sans modification.

2.1.2 Affaires en découlant

Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim informe les membres de la commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la quatre-cent-trente-troisième réunion (26 février 2026), les suites régulières ont été données.

3.- Nomination d'une membre au comité institutionnel pour promouvoir une culture d'excellence en enseignement (CIPCEE)

La création d'un comité institutionnel pour promouvoir une culture d'excellence en enseignement par la commission des études a été adoptée par la résolution 323-CE-2433 le 5 février 2015. Ce comité est chargé de coordonner les différentes initiatives visant à la promotion d'une culture d'excellence en enseignement.

Ce comité est composé des membres suivants :

- La doyenne des études
- La directrice du Centre de soutien et d'innovation en pédagogie universitaire
- Quatre professeures et professeurs
- Deux personnes chargées de cours
- Deux personnes étudiantes

Le 1er mars 2026, le Secrétariat général recevait une résolution de l'AGE-UQO concernant la nomination d'une étudiante au comité institutionnel pour promouvoir une culture d'excellence en enseignement (CIPCEE).

Conformément à ses pouvoirs de nomination (article 105.10 du *Règlement général*), sur recommandation de la doyenne des études agissant d'office, la commission des études est donc invitée à nommer une membre au comité institutionnel pour promouvoir une culture d'excellence en enseignement, soit Maude Chaussé, étudiante à la maîtrise en sciences infirmières, pour un mandat de trois (3) ans débutant le 27 mars 2026 et se terminant le 26 mars 2029.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 434-CE-3503 concernant la nomination d'une membre au comité institutionnel pour promouvoir une culture d'excellence en enseignement (CIPCEE) ; laquelle est jointe en appendice.

Affaires courantes

4.- Projet de modification des programmes de premier cycle en sciences infirmières : certificat en sciences infirmières (4693) et baccalauréats en sciences infirmières cheminement DEC-BAC (7455) et formation initiale (7456)

La doyenne des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le projet de modification des programmes de premier cycle en sciences infirmières : certificat en sciences infirmières (4693) et baccalauréats en sciences infirmières cheminement DEC-BAC (7455) et formation initiale (7456).

Depuis l'automne 2024, le Département des sciences infirmières de l'UQO a mis en œuvre les programmes de baccalauréats renouvelés (DEC-BAC et formation initiale) en sciences infirmières. Les constats issus de la première année de déploiement ont toutefois mis en lumière certains défis organisationnels et pédagogiques, notamment en matière de disponibilité des milieux de stages dans un contexte de forte pression sur le réseau de la santé. Le cheminement DEC-BAC se distingue actuellement par un nombre plus élevé de stages que dans les autres universités québécoises, ce qui accentue les contraintes de placement et peut entraîner des risques de retards de diplomation. Dans ce contexte, des ajustements sont proposés afin d'assurer la viabilité du cheminement, notamment par une réorganisation de l'offre de stages et la création d'un nouveau cours. Les modifications proposées ont également entraîné des ajustements au baccalauréat en formation initiale et au certificat en sciences infirmières afin de maintenir la cohérence des parcours de formation et l'atteinte des compétences attendues, conformément aux standards d'agrément.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim fait état de préoccupations importantes associées à l'accès aux stages pour nos personnes étudiantes du campus de Saint-Jérôme. En effet, l'Université de Montréal a entrepris les démarches en vue d'offrir une formation médicale, sur place, à Saint-Jérôme. La formation en pharmacie est aussi prévue. Ces développements pourraient soulever de nouveaux enjeux pour l'organisation et la planification des stages à l'UQO. Le dossier demeure en évolution et nécessitera la poursuite de discussions ainsi qu'une concertation soutenue avec les partenaires concernés, afin d'identifier et de mettre en œuvre des pistes de solution adaptées.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim félicite la doyenne des études, madame Stéphanie Demers, pour avoir finalisé ce dossier de modification des programmes dans un temps record et pour la qualité du travail accompli.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 434-CE-3504 concernant le projet de modification des programmes de premier cycle en sciences infirmières : certificat en sciences infirmières (4693) et baccalauréats en sciences infirmières cheminement DEC-BAC (7455) et formation initiale (7456) ; laquelle est jointe en appendice.

5.- Projet d'approbation du protocole d'entente convenu entre le Département de travail social, le Département de droit et le Département des sciences infirmières au sujet de modalités de gestion du programme court de deuxième cycle sur la fertilité et la procréation assistée (9189)

La doyenne des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le projet d'approbation du protocole d'entente convenu entre le Département de travail social, le Département de droit et le Département des sciences infirmières au sujet de modalités de gestion du programme court de deuxième cycle sur la fertilité et la procréation assistée (9189).

Le 17 juin 2024, le conseil d'administration de l'UQO a approuvé l'ouverture des admissions au programme court de deuxième cycle sur la fertilité et la procréation assistée à compter du trimestre d'automne 2025 ainsi que son rattachement à l'unité de gestion des programmes de deuxième cycle en travail social. Or, certains cours du programme exigent des expertises d'autres disciplines, plus précisément le droit et les sciences infirmières. Le Département de travail social, le Département de droit et le Département des sciences infirmières ont donc convenu d'un protocole d'entente afin de prévoir le mode de gestion du programme et la collaboration interdépartementale, conformément à l'article 3.9 du *Règlement des études de cycles supérieurs* concernant la gestion d'un programme impliquant plus d'un département.

Le protocole d'entente prévoit notamment le transfert de deux cours du programme vers le Département de droit et le Département des sciences infirmières.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 434-CE-3505 concernant le projet d'approbation du protocole d'entente convenu entre le Département de travail social, le Département de droit et le Département des sciences infirmières au sujet de modalités de gestion du programme court de deuxième cycle sur la fertilité et la procréation assistée (9189) ; laquelle est jointe en appendice.

6.- Projet de suspension des admissions à temps partiel au DESS en comptabilité professionnelle (1808)

La doyenne des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le projet de suspension des admissions à temps partiel au DESS en comptabilité professionnelle (1808).

Dans le contexte de la refonte nationale du Programme de formation professionnelle CPA, l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec a annoncé l'entrée en vigueur, en 2027, d'un nouveau cadre de formation reposant sur la nouvelle Grille de compétences 2.0. Cette réforme entraîne une révision obligatoire des programmes universitaires préparant à l'accès au titre de CPA, notamment en ce qui concerne les compétences visées, les contenus de formation, les modules et les modalités d'évaluation dans des domaines tels que la certification, l'information financière, l'analyse de données, la gouvernance, la stratégie et la fiscalité.

Offert à l'UQO depuis l'automne 2014, le DESS en comptabilité professionnelle fait actuellement l'objet d'un projet de refonte afin d'assurer son alignement avec les nouvelles exigences du Programme professionnel CPA et de permettre l'accueil des premières cohortes dans sa version actualisée à l'automne 2027. Le programme est offert aux campus de Gatineau et de Saint-Jérôme. Toutefois, au campus de Saint-Jérôme, il est proposé uniquement selon un régime d'études à temps complet.

Dans ce contexte de transition, l'admission à temps partiel au programme actuel ne peut être maintenue au campus de Gatineau, puisqu'elle ne permettrait pas aux personnes étudiantes admises de compléter leur cheminement avant le remplacement du programme. Par conséquent, afin d'éviter des situations de parcours incomplets et d'assurer une transition ordonnée vers le nouveau programme, il est proposé de suspendre les admissions à temps partiel au DESS actuel à compter du trimestre d'hiver 2027 au campus de Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 434-CE-3506 concernant le projet de suspension des admissions à temps partiel au DESS en comptabilité professionnelle (1808) ; laquelle est jointe en appendice.

La rectrice se joint à la réunion et en assure la présidence pour le reste de la séance.

7.- Avis de la commission des études à la rectrice relatif à l'attribution de trois (3) doctorats *honoris causa* (2026) (À huis clos)

En vertu de l'article 1 de la *Politique relative aux prix et distinctions de l'UQO*, le processus annuel d'attribution du titre de docteur *honoris causa* a été lancé à l'automne 2025. Les membres du comité de sélection, institué conformément à ladite Politique, se sont rencontrés à trois (3) reprises, soit le 10 octobre 2025, ainsi que le 5 janvier et le 17 mars 2026, pour procéder à l'analyse des candidatures proposées et faire des recommandations.

Le comité a sollicité des suggestions de candidatures auprès de la communauté universitaire et des organismes des régions de l'Outaouais et des Laurentides. Il a reçu cinq (5) propositions de candidature au titre de docteur *honoris causa* pour l'année 2025. La rectrice a reçu, de la part du comité, la recommandation de retenir trois (3) candidatures.

Les doctorats *honoris causa* doivent normalement être remis dans le cadre des cérémonies de Collation des grades de l'automne 2026.

Le comité de sélection 2025 est composé des membres suivants :

- monsieur Thomas Collombat, professeur;
- madame Chantal Déry, professeure membre de la commission des études;
- monsieur Patrick Duguay, membre socio-économique et président du CA;
- monsieur Alain Godmaire, vice-recteur à l'administration et aux ressources;
- madame Murielle Laberge, rectrice et présidente du comité;
- monsieur Yaovi Hugues Kodjo Accoh, étudiant.

Madame Mireille Auger, attachée d'administration, a agi à titre de secrétaire du comité.

La commission des études est donc invitée à entériner cette recommandation que la rectrice verra à transmettre par la suite au conseil d'administration.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 434-CE-3507 concernant l'avis de la commission des études à la rectrice relatif à l'attribution de trois (3) doctorats *honoris causa* (2026) ; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 434-CE-3508 concernant l'avis de la commission des études à la rectrice relatif à l'attribution de trois (3) doctorats *honoris causa* (2026) ; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 434-CE-3509 concernant l'avis de la commission des études à la rectrice relatif à l'attribution de trois (3) doctorats *honoris causa* (2026) ; laquelle est jointe en appendice.

8.- Information de la présidente

La présidente rappelle qu'une grève étudiante est en cours à l'UQO, en lien avec la rémunération des stages. À ce sujet, elle a accordé une entrevue à Radio-Canada afin de contextualiser la situation. Elle a indiqué qu'à la base du mouvement de grève se trouve une problématique d'insécurité financière vécue par les étudiantes et étudiants.

La 2^e édition du Sommet Outaouais Numérique (SON) a eu lieu récemment. Il y a été annoncé que l'UQO a obtenu 3,6 M\$ du gouvernement fédéral en cybersécurité et en défense. Cet important appui, combiné à la contribution de 900 000 \$ de l'UQO, pour un investissement total de 4,5 M\$, permettra la création, à l'UQO, d'un laboratoire qui pourra notamment créer des simulations d'attaque informatique dans un environnement sécurisé, appelé *cyber range*.

Les demandes d'admission font l'objet d'un suivi étroit. Les données les plus récentes indiquent une baisse globale de 17 % pour les personnes étudiantes internationales. À l'inverse, les demandes provenant des personnes étudiantes québécoises, des personnes résidentes permanentes et des personnes citoyennes canadiennes affichent une hausse significative, ce qui constitue un élément encourageant. Malgré cet aspect positif, une baisse de 2% est observée. Il est à noter que plus de 500 demandes ont été déposées au programme de baccalauréat en droit pour un contingent de 70 places, ce qui soulève la question d'un éventuel accroissement du contingentement afin de répondre à la demande. Une analyse est en cours à cet effet. La rectrice rappelle que les demandes d'admission traduisent avant tout une intention de venir étudier à l'UQO, les personnes candidates ayant souvent soumis des demandes à plusieurs universités, et que ce sont ultimement les inscriptions effectives qui permettront de mesurer l'impact réel de cette variation. Une membre se questionne sur le taux de conversion des demandes d'admission en inscriptions, et souhaite obtenir des précisions quant à l'évolution de cet indicateur. La rectrice répond qu'elle donnera suite à la diffusion de ces données.

Concernant le projet d'agrandissement de l'Université du Québec en Outaouais pour assurer les espaces requis aux formations dans le domaine de la santé, la rectrice informe les membres que la phase de planification est maintenant enclenchée et que les appels d'offres ont déjà été lancés.

La rectrice se rendra au Maroc au début du mois d'avril, accompagnée de messieurs Reda Bensouda et Mario Malouin. Cette mission s'inscrit notamment dans le cadre d'une invitation à participer à GITEX Africa, plus précisément à un panel portant sur le développement des talents en cybersécurité. Elle indique également que ce déplacement permettra de procéder à la signature d'ententes avec deux grandes universités marocaines, en lien avec le développement d'un partenariat relatif au DESS en cybersécurité. La rectrice précise enfin qu'un retour au Maroc est prévu à l'automne, cette fois en compagnie de représentantes et représentants du ministère de l'Enseignement supérieur, afin de poursuivre les discussions et les collaborations institutionnelles.

9.- Période d'informations et de questions

Rencontre avec la sous-gouverneure de la Banque du Canada

Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim informe les membres que la sous-gouverneure de la Banque du Canada s'est déplacée à l'UQO afin de rencontrer les étudiantes et étudiants le 25 mars dernier. La rectrice ajoute que, malgré un agenda chargé, la sous-gouverneure démontre une grande ouverture à réitérer des présentations à l'université.

Gestion des activités pédagogiques durant le mouvement de grève étudiante

Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim mentionne que, lors du mouvement de grève étudiante, des interventions ont dû être effectuées à l'égard de

certaines personnes enseignantes qui souhaitent maintenir les activités pédagogiques malgré la présence de manifestants et de contexte inappropriés pour l'enseignement. Le vice-recteur a communiqué avec les personnes concernées afin de leur demander leur collaboration afin de préserver un climat serein sur le campus.

Frais de scolarité des étudiantes et étudiants internationaux et accès aux activités pédagogiques

Un membre intervient au sujet des étudiantes et étudiants internationaux tenus d'acquitter leurs frais de scolarité avant le début du trimestre. On explique que l'université a fait face à une problématique importante concernant les mauvaises créances. Comme les personnes étudiantes provenant de l'international doivent acquitter des frais importants à l'inscription, une partie significative des mauvaises créances est associée à leur situation. Or, pour venir étudier au Canada, le gouvernement exige de ces personnes qu'elles disposent des fonds nécessaires à la réalisation de leur projet de formation. Dans ce contexte, l'Université a choisi d'exiger le paiement des droits de scolarité de façon hâtive. Le vice-recteur ajoute que cette question amène une réflexion sur les retards observés à l'inscription. Des travaux sont menés afin d'assurer que les inscriptions respectent le calendrier officiel.

Postes vacants à l'UQO

Un membre rappelle que différents postes de direction sont actuellement en attente d'être comblés à l'UQO, soit ceux de vice-rectrice ou vice-recteur à l'enseignement et à la réussite (VRER), de vice-rectrice ou vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation (VRRCP) ainsi que de vice-doyenne ou vice-doyen au décanat de la gestion académique (DGA), et dans ce dernier cas, dans un contexte où la convention collective des professeures et des professeurs doit être renégociée. La rectrice précise que le poste de VRER n'est pas un poste vacant, que le titulaire est en absence prolongée et qu'il est actuellement comblé par intérim. Pour le poste de VRRCP, elle assume elle-même l'intérim. Elle indique également que l'ouverture du concours pour le VRRCP est prévue au mois d'août. En ce qui concerne la négociation de la convention collective des personnes professeures, la rectrice mentionne qu'il est prévu qu'une personne de l'Université du Québec accompagne l'UQO dans le cadre de ce processus.

10.- Dépôt de documents

10.1. Rapport du VRER relatif aux modifications aux différents programmes, en conformité avec le projet de délégations des responsabilités et pouvoirs conférés au VRER et à la doyenne des études concernant les modifications mineures de programmes

10.2. Calendrier annuel des réunions des instances statutaires

11.- Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le 7 mai 2026

12.- Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 10 h 17.

Original signé par :

Le président d'assemblée

Original signé par :

La secrétaire générale